



**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 AOUT 2022**

Le Conseil Municipal, s'est réuni le 25 août 2022 sous la présidence de Mr Guy SAUVAITRE, Maire.

Les décisions suivantes ont été prises au cours de cette séance :

➤ **Acquisition du cabinet médical :**

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'acquisition du cabinet médical de Chaunay pour un montant de 185 000€, frais d'actes notariés en sus.

➤ **Travaux des sanitaires de l'école élémentaire :** Monsieur le Maire est autorisé à signer les avenants aux travaux :

- Lot N°1-Démolitions-Gros Œuvre-VRD : Avenant N°1 - 1 364.25€ht
- Lot N° 2- Menuiseries intérieures-cloisons sèches-plâtrerie : Avenant N°1 + 465.66€ht
- Lot N°3 - Carrelage Faïence : Avenant N° 1 : + 1 280€ht

➤ Le conseil municipal décide d'éteindre l'éclairage public dans le bourg à partir de 22 h excepté à la zone d'activité

➤ Le conseil municipal approuve la revalorisation de la redevance d'occupation du domaine public proposée par SRD

➤ Le conseil municipal fixe les tarifs de la cantine comme suit :

- Repas élèves : .....3.00 €
- Repas enseignant : .....6.50 €

➤ Le conseil municipal fixe les tarifs de garderie pour l'année scolaire 2022/2023

- Une demi-heure .....1.25 €
- Une heure .....2.50 €
- Toute demie-heure débutée est due

➤ Le conseil municipal approuve le versement d'une subvention de 1 000€ à l'association « Les vieilles mécaniques de l'Arpine »

➤ Le conseil municipal approuve le tableau des effectifs mis à jour suite à la réorganisation des services

➤ Le conseil municipal approuve la modification des statuts du syndicat mixte des Vallées du Clain suite à l'adhésion des plusieurs collectivités territoriales

➤ Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur plusieurs biens situés sur la commune.

➤ Le conseil municipal décide de s'engager dans le dispositif « territoires Numériques Educatifs »

➤ Le conseil municipal approuve la révision du RIFSEEP au 01/09/2022